



Droit de succession pour un enfant non issu du mariage

Par **GALFRE Patricia**, le **08/06/2018** à **12:23**

Ma fille vient de décéder
elle avait une maison avec son mari
son assurance couvrait 75% du prêt
mon gendre n'a plus que 25% à rembourser
est ce mon petit fils hérite de 75% de la maison car il n'est pas issu de l'union avec mon gendre

Par **fabrice58**, le **08/06/2018** à **14:37**

Non, il hérite la part de sa mère. Ils étaient mariés sous quel régime ?

Par **youris**, le **08/06/2018** à **14:49**

bonjour,
si votre petit-fils est le fils de votre fille, il est héritier réservataire de sa mère décédée.
en matière immobilière, ce qui fait la propriété d'un bien, ce n'est pas son financement mais ce qui figure sur l'achat d'achat du bien.
salutations